

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

BikEvasion - Cours, cycles, stages et prestations VTT / VTTAE

Version V2 renforcée - août 2026

Les présentes CGV encadrent les prestations vendues par BikEvasion aux consommateurs. Les informations particulières affichées lors de la réservation (activité, prix, dates, horaires, durée, lieu, niveau, nombre de séances et éventuelles conditions spécifiques) complètent les présentes CGV.

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations de BikEvasion et du Client dans le cadre de la réservation de cours, cycles, stages, sorties ou autres prestations VTT / VTTAE. Lorsque le participant est mineur, le Client est son représentant légal ou une personne disposant de l'autorité nécessaire pour procéder à l'inscription. Toute commande suppose que le Client ait pu prendre connaissance des présentes CGV avant de s'engager.

2. Prestataire

BikEvasion - Moniteur / Guide VTT. CALAS Tom, auto-entrepreneur, domicilié 14 chemin Léon Laydernier, 74450 Saint-Jean-de-Sixt. SIRET : 820 700 730 00022. Téléphone : 06 31 75 44 87. E-mail : bikevasion74@gmail.com. Site : bikevasion74.fr. Assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite auprès du Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français, 14 rue de la République, 38000 Grenoble.

3. Prestations et encadrement

Les prestations sont encadrées par un professionnel diplômé dans la limite de ses prérogatives. Le contenu, les exercices, les itinéraires et les terrains peuvent être adaptés au niveau des participants, à leur âge, aux conditions du jour, à la météo, à l'état du terrain et aux impératifs de sécurité. Pour l'École VTT, l'approche est orientée vers le loisir, l'apprentissage et la progression, sans objectif de compétition. Les caractéristiques particulières de chaque prestation sont celles communiquées lors de la réservation.

4. Inscription et validation définitive

Pour une prestation concernant un mineur, l'inscription est considérée comme définitive après : (1) transmission des informations d'inscription nécessaires ; (2) remise de l'autorisation parentale lorsqu'elle est requise ; (3) paiement du prix selon les modalités prévues ; et (4) acceptation des présentes CGV et, pour l'École VTT, du règlement applicable. BikEvasion peut demander les éléments strictement nécessaires à l'organisation et à la sécurité de la prestation. Le droit à l'image fait l'objet d'un choix distinct et facultatif : son refus ne peut, à lui seul, empêcher l'inscription.

5. Capacité, niveau et constitution des groupes

Le nombre de places peut être limité. BikEvasion peut refuser ou proposer d'adapter une inscription lorsque le groupe est complet ou lorsque l'âge, le niveau, le matériel ou les conditions de pratique ne permettent pas une participation satisfaisante et sécurisée. Lorsque cela est possible, une solution plus adaptée peut être proposée au Client.

6. Prix et paiement

Les prix applicables sont ceux portés à la connaissance du Client avant la validation de la commande. Ils comprennent uniquement les éléments expressément indiqués dans la prestation réservée. Les frais ou prestations non compris sont signalés lorsqu'ils sont prévisibles. Le paiement s'effectue selon les moyens proposés lors de la réservation. Sauf accord contraire écrit, l'inscription n'est garantie qu'après validation du paiement et du dossier requis.

7. Réservation à distance et droit de rétractation

Lorsque la prestation constitue une activité de loisirs devant être fournie à une date ou à une période déterminée, elle relève de l'exception au droit de rétractation prévue par le Code de la consommation.

Cette absence de droit de rétractation légal ne prive pas le Client des conditions commerciales d'annulation prévues à l'article 8 ci-dessous. Pour toute prestation qui ne relèverait pas de cette exception, les règles légales applicables à la vente à distance demeurent applicables.

8. Annulation par le Client avant le début de la prestation

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à BikEvasion. Sauf conditions particulières plus favorables indiquées lors de la réservation : une annulation reçue au moins 15 jours calendaires avant le début de la prestation donne lieu au remboursement des sommes versées pour la prestation annulée. À moins de 15 jours, les sommes versées restent en principe dues et ne sont pas remboursées. En cas d'empêchement médical sérieux du participant avant le début du cycle ou du stage, signalé dans les meilleurs délais et justifié de manière appropriée, BikEvasion peut proposer prioritairement un report ou un avoir lorsque l'organisation le permet. Si une disposition légale impérative impose une solution différente, celle-ci prévaut.

9. Absence ou interruption du fait du participant

Une séance manquée, un retard, un départ anticipé ou une interruption du fait du participant ne donne pas automatiquement droit à remboursement, report ou remplacement, notamment dans le cadre d'un cycle comprenant plusieurs séances. En cas de situation exceptionnelle dûment justifiée, BikEvasion peut proposer à titre commercial un report ou un avoir selon les disponibilités, sans que cette faculté constitue un droit général à récupération.

10. Annulation, adaptation ou report par BikEvasion

BikEvasion peut modifier le lieu, le contenu, l'itinéraire ou l'organisation d'une séance lorsque la météo, l'état du terrain, la sécurité, une restriction d'accès ou toute circonstance pertinente l'exige. Une séance peut également être reportée ou annulée en cas de conditions dangereuses, d'indisponibilité imprévisible du moniteur, d'impossibilité matérielle d'assurer la prestation ou, lorsque cela a été annoncé comme condition de réalisation, d'un nombre de participants insuffisant. BikEvasion recherchera en priorité une solution de remplacement ou de report. Si BikEvasion annule définitivement une prestation payée et qu'aucune solution de remplacement n'est possible ou acceptée lorsque le droit applicable l'exige, les sommes correspondant à la prestation non réalisée sont remboursées. Aucune clause des présentes CGV ne prive le Client des droits impératifs que lui reconnaît la loi.

11. Météo et décision de sécurité

La pratique du VTT est une activité de plein air dépendante des conditions météorologiques et du terrain. Le moniteur apprécie les conditions de pratique et reste décisionnaire des adaptations nécessaires à la sécurité du groupe. Une météo défavorable ne conduit donc pas nécessairement à une annulation : la séance peut être adaptée, déplacée ou reportée selon les circonstances.

12. Matériel et équipement du participant

Le participant doit disposer d'un vélo adapté à sa taille, à la prestation et en bon état de fonctionnement. Le Client ou représentant légal est responsable de la vérification préalable du matériel personnel, notamment freins, pneus, direction, transmission et serrages. Pour les activités où ils sont demandés, casque homologué correctement ajusté, gants longs, genouillères, coudières, chaussures fermées et tenue adaptée doivent être présents. Le participant doit également disposer de l'eau et des effets personnels demandés. Le moniteur peut refuser le départ ou interrompre la participation lorsqu'un défaut de matériel ou d'équipement crée un risque manifeste.

13. Assurance du participant

BikEvasion dispose de l'assurance professionnelle nécessaire à son activité. Il est recommandé au Client de vérifier que le participant bénéficie d'une assurance responsabilité civile personnelle adaptée ainsi que, s'il le souhaite, d'une garantie individuelle accident couvrant la pratique sportive. Cette recommandation ne constitue une condition d'inscription que si une prestation particulière l'indique expressément ou si une obligation applicable l'impose.

14. Santé, aptitude et informations nécessaires à la sécurité

Le Client doit communiquer uniquement les informations réellement nécessaires à la sécurité et à la prise en charge du participant. Lorsqu'une information concernant la santé est indispensable à cette finalité, elle doit être limitée au strict nécessaire. Le participant doit se présenter dans un état compatible avec l'activité. En cas de doute sérieux sur la possibilité de pratiquer dans des conditions satisfaisantes de sécurité, le moniteur peut adapter ou refuser la participation.

15. Ponctualité, communication et récupération des mineurs

Les participants doivent respecter les horaires et lieux communiqués. Il est recommandé d'arriver en avance selon les indications de BikEvasion. Tout retard ou absence doit être signalé dès que possible par le moyen de communication indiqué, notamment le groupe WhatsApp lorsqu'il est utilisé. Pour un mineur, le responsable légal doit être présent à l'heure prévue pour sa récupération ou avoir préalablement indiqué la personne autorisée à le récupérer.

16. Consignes, comportement et responsabilité

Le participant doit respecter les consignes du moniteur, les autres participants, les autres usagers, les sites de pratique et l'environnement. Un comportement grave ou répété mettant en danger le participant, le groupe ou des tiers peut entraîner l'arrêt de sa participation. BikEvasion répond de ses obligations dans les conditions prévues par la loi et son contrat d'assurance. Les présentes CGV n'ont ni pour objet ni pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité qui ne pourrait légalement l'être.

17. Droit à l'image

L'inscription ne vaut pas autorisation de droit à l'image. Toute utilisation à des fins de communication d'une photographie ou vidéo permettant d'identifier un mineur est subordonnée à une autorisation distincte du représentant légal définissant les usages concernés. Le refus d'une telle autorisation est sans incidence sur l'accès à la prestation.

18. Données personnelles

BikEvasion traite les données nécessaires à la gestion des demandes, réservations, paiements, obligations administratives, organisation des séances et, lorsque cela est nécessaire, à la sécurité des participants. Les données ne sont collectées que dans la mesure nécessaire à ces finalités. Les durées de conservation sont déterminées selon la nature et la finalité des données ; les informations sensibles utiles uniquement à la sécurité d'un cycle n'ont pas vocation à être conservées comme des données de facturation. Les modalités détaillées, bases juridiques, destinataires, durées et droits des personnes sont précisées dans la Politique de confidentialité de BikEvasion. Les demandes relatives aux données personnelles peuvent être adressées à bikevasion74@gmail.com.

19. Réclamations

En cas de difficulté, le Client est invité à adresser en priorité une réclamation écrite à BikEvasion à l'adresse bikevasion74@gmail.com, en indiquant ses coordonnées, la prestation concernée et l'objet de sa demande. BikEvasion s'efforcera de rechercher une solution amiable.

20. Litige - Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Le Client adressera une réclamation écrite auprès de BikEvasion. À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du Code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - www.mediateur-consommation-smp.fr - Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez.

21. Droit applicable et règlement des différends

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les parties rechercheront prioritairement une solution amiable. À défaut, le consommateur conserve le bénéfice des règles légales de compétence juridictionnelle et de protection qui lui sont applicables.

22. Acceptation et version applicable

La version applicable des CGV est celle mise à disposition du Client au moment de sa commande. Le Client est invité à en conserver une copie sur support durable. Les conditions particulières de la prestation réservée complètent les présentes CGV ; en cas de contradiction, les dispositions impératives de la loi prévalent.

Documents complémentaires

Pour l'École VTT : règlement général, fiche d'inscription / autorisation parentale et, lorsqu'elle est utilisée, autorisation distincte de droit à l'image. Les caractéristiques de chaque cycle (dates, horaires, tarifs, lieux et groupes) sont indiquées séparément afin que les présentes CGV restent réutilisables.